



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
M Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 décembre 2020 à huis-clos et par visio-conférence, le rapport financier 2019 des vérificateurs externes sera déposé.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 10^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

M Mathieu Dessureault
Directeur général